

## **Crise sanitaire du Covid 19 : Le gouvernement se moque de la santé des personnels !**

Le premier ministre vient d'appeler gravement les Français à limiter au maximum les déplacements. Il annonce une nouvelle mesure d'exception : les restaurants, les cafés, les discothèques ou encore les commerces seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Il ajoute : « *Nous veillons à limiter les risques pour les Français* » : mais qu'en est-il des personnels de l'Education nationale ?

Le gouvernement, et l'administration ont multiplié les injonctions contradictoires, souvent en dehors de toute réglementation. Les personnels sont inquiets quant à leur santé et celle de leurs proches.

Vous trouverez ci-joint le courrier que la FNEC FP-FO a envoyé au ministre, suite à son intervention ce matin sur France Info. Nous y rappelons la réglementation et les garanties statutaires en matière de santé et de sécurité au travail.

**En l'absence de tout cadrage national, en l'absence de garanties sur la protection due aux agents, nous invitons les personnels à ne se rendre sur leur lieu de travail que sur la base du volontariat. Le ministre l'a dit ce matin : « Une personne qui n'est pas volontaire ne doit pas venir », notamment « si elle n'est pas à l'aise psychologiquement avec cette situation ».**

Bien évidemment de nombreuses questions demeurent et nous invitons tous les personnels à contacter leur syndicat FO pour faire respecter leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, et exiger le maintien de leurs garanties statutaires.

La FNEC FP-FO invite les personnels à compléter le Registre Danger Grave et Imminent en collaboration directe avec leur syndicat FO. **Le droit de retrait doit s'appliquer à tous les salariés. FO y veillera.**

En tout état de cause la FNEC FP-FO condamnera toute tentative d'utiliser la crise sanitaire pour remettre en cause les statuts et les libertés fondamentales.

Elle n'oublie pas que c'est à l'occasion d'un Conseil des ministres destiné à faire face à la maladie que le gouvernement a utilisé l'article 49.3 pour imposer, « au nom de la démocratie », une réforme des retraites rejetée par l'immense majorité.

*Montreuil, le 15 mars 2020*